

Administration du pétrole—Loi

Messieurs

Mazankowski	Pearsall	Sauvé (M ^{me})
McCain	Pelletier	Schellenberger
McCleave	(Hochelaga)	Schumacher
McGrath	Penner	Sharp
McIsaac	Philbrook	Stanfield
McKenzie	Pinard	Stevens
McKinley	Portelance	Stewart
McRae	Poulin	(Marquette)
Milne	Prud'homme	Stewart
Mitges	Reid	(Cochrane)
Morin (M ^{me})	Reynolds	Tessier
Muir	Richardson	Trudel
Munro	Ritchie	Turner
(Hamilton-Est)	Roberts	(London-Est)
Murta	Robinson	Wagner
Nicholson (M ^{lle})	Roche	Wenman
Oberle	Rompkey	Whiteway
O'Connell	Rondeau	Wise
Ouellet	Roy	Woolliams
Paproski	(Timmins)	Yanakis
Parent	Roy	Yewchuk
Patterson	(Laval)	Young—175.

CONTRE

Messieurs

Bawden	Hnatyshyn	McKinnon
Beatty	Hogan	Nystrom
Benjamin	Howie	O'Sullivan
Broadbent	Jones	Peters
Caccia	Knowles	Rodriguez
Cossitt	(Winnipeg-	Rynard
Darling	Nord-Centre)	Stanbury
Diefenbaker	MacDonald (M ^{lle})	Symes
Douglas	(Kingston et les	Towers
(Nanaimo-Cowichan-	Îles)	Whittaker—25.
Les Îles)		

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. l'Orateur: Je crois savoir que la Chambre s'est entendue pour passer maintenant à la troisième lecture du bill C-32.

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET INTERPROVINCIAL DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas du temps de la Chambre, mais j'aimerais dire que ce bill a reçu certains améliorations en comité, ce qui est bien normal. Nous avons proposé certains amendements qui ont été acceptés, et nous en avons proposé d'autres qui ne l'ont pas été. Nous estimons qu'en dépit du temps qui sépare le moment où ce bill n'était qu'une lueur dans l'œil du ministre et celui où il doit devenir loi, nous n'avons pas perdu de temps.

Nous avons eu des discussions de fond et de droit. Il n'était pas question de démagogie. Les circonstances étant ce qu'elles sont, nous estimons que ce bill a reçu des améliorations et nous n'avons pas l'intention d'exiger un vote; toutefois, nous estimons toujours qu'il s'agit là d'un

[M. l'Orateur.]

empiètement sur les droits provinciaux et d'un gaspillage inutile à propos d'une question vis-à-vis de laquelle les gouvernements provinciaux et fédéral sont en position de force à l'heure actuelle. Nous sommes donc en faveur de l'adoption du bill, mais ce sera sur division.

● (1720)

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, les néo-démocrates ont appuyé le projet de loi. Nous aurions aimé voir certains changements. Quand nous avons étudié le bill en comité plénier, nous avons proposé un amendement selon lequel toute hausse du prix du pétrole devrait être consacrée par ces gouvernements fédéral et provinciaux à l'exploration et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie. Notre amendement a été rejeté par le comité, mais nous estimons que nous ne devons pas retarder l'adoption du bill, d'autant plus que le ministre a dit aujourd'hui qu'il comptait faire baisser la hausse du prix du gaz de l'Alberta, annoncé à \$1.15 les mille pieds cubes. Une hausse aussi considérable pourrait être très grave pour les consommateurs canadiens.

S'il n'y a pas entente avec les provinces productrices, j'estime donc que le gouvernement doit avoir le pouvoir de fixer le prix du pétrole et du gaz naturel. Nous espérons toutefois qu'en établissant le prix, le gouvernement se rappellera la position que nous avons adoptée, il y a longtemps, et sur laquelle nous insistons encore maintenant: la hausse du prix du pétrole ne peut se justifier par les frais d'exploitation ou la situation financière de l'industrie.

La seule raison qui justifierait une hausse du prix du pétrole et du gaz serait la constitution d'un fonds pour l'exploration et la mise en valeur, par l'État, des ressources pétrolières et gazières du pays. Nous sommes donc disposés à appuyer le bill et nous souhaitons qu'il soit adopté maintenant.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Baldwin: Sur diviion.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

MESURE DE STABILISATION DU PRODUIT NET DE LA PRODUCTION ET DE LA VENTE DU GRAIN DE L'OUEST

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 avril, de la motion de M. Lang: Que le bill C-41, portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, le bill a été rapidement mis en délibération l'autre soir et le ministre a fait son discours en deuxième lecture. Le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) a aussi fait le sien, et j'ai obtenu la parole à 10 heures. Je ne sais pas trop par où commencer, mais je